

Tikehau Fund
Société d'investissement à capital variable (SICAV)
Siège social : 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 186113
(la « **Société** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT TIKEHAU FUND - TIKEHAU SUBFIN FUND

Luxembourg, le 24 avril 2025

Cher/chère actionnaire,

Vous recevez cet avis en tant qu'actionnaire du compartiment TIKEHAU FUND - TIKEHAU SUBFIN FUND (le « **Compartiment TSF** »). Il est important et demande votre attention immédiate. Si vous n'êtes pas certain de la marche à suivre, renseignez-vous auprès de votre courtier, votre banquier, votre conseiller juridique ou tout autre conseiller professionnel.

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») souhaite porter à votre connaissance la détection par Tikehau Investment Management (la « **Société de Gestion** »), en date du 4 mars 2025, du dépassement par le Compartiment TSF de son engagement extra-financier de maintenir une intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille (« **WACI** »)⁽¹⁾, inférieure de 20 % à celui du WACI de son indice de référence.

Ce dépassement est constitué depuis le changement d'indice de référence du Fonds, effectif depuis le 11 juillet 2024 (le « **Nouvel Indice** »), afin de retenir un indicateur de performance ex-post jugé plus pertinent pour les classes d'actifs dans lesquelles le Compartiment TSF investit, conformément à l'avis qui vous avait été adressé le 10 juin 2024.

En réponse à cette situation, la Société de Gestion estime qu'il ne serait pas opportun de modifier la composition du portefeuille ou la politique d'investissement du Compartiment TSF pour les raisons suivantes :

- l'amplitude de modification du portefeuille nécessaire à la mise en conformité avec la contrainte WACI est jugée trop substantielle par la Société de Gestion et susceptible d'impacter significativement le profil de risque du Compartiment TSF ; et
- Le Nouvel Indice demeure pertinent au regard de la stratégie du Compartiment TSF, et nous estimons qu'un changement d'indice ne serait pas justifié.

La Société de Gestion considère au contraire que la solution la plus respectueuse de l'intérêt des actionnaires du Compartiment TSF consiste à supprimer la contrainte WACI des engagements extra-financiers du Compartiment TSF par rapport au Nouvel Indice.

Nous vous confirmons enfin, nonobstant tout ce qui précède que :

¹ Portfolio weighted average carbon intensity

- Au 10 mars 2025, le Compartiment TSF affiche une performance financière de 6.58 % depuis le 11 juillet 2024, avec une performance relative de 5.21 % par rapport au Nouvel Indice, et les positions du portefeuille ayant la plus forte contribution individuelle au WACI – et qui auraient dues être cédées en priorité pour se mettre en conformité – enregistrent une performance de 8.50 % depuis le 11 juillet 2024 ;
- Le reste des engagements en matière de durabilité du Compartiment TSF continuent à s'appliquer sans modification ;
- Conformément à la documentation du Compartiment TSF, les actionnaires du Compartiment TSF bénéficient d'un droit de sortie sans frais.

Ainsi, nous avons décidé de modifier l'annexe relative aux informations précontractuelles du Compartiment TSF afin de supprimer l'engagement extra-financier de maintenir une intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille inférieure de 20 % à celui du WACI du Nouvel Indice.

Ces ajustements n'auront aucune autre incidence sur la classification SFDR article 8 du Compartiment TSF, l'allocation d'actifs, le profil de risque ou la façon dont le Compartiment TSF est géré.

Les ajustements susmentionnés seront reflétés dans une nouvelle version du prospectus de la Société qui sera datée d'avril 2025 et sera disponible au siège social de la Société pendant les heures d'ouverture habituelles.

Tout actionnaire du Compartiment TSF qui désapprouve la modification mentionnée ci-dessus peut demander le rachat de ses actions dans le Compartiment TSF sans frais, à l'exception des éventuels impôts, jusqu'au 26 mai 2025 à 12h00.

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant ces modifications, veuillez contacter la Société à son siège social au Luxembourg ou le représentant de la Société dans votre juridiction.

Nous vous recommandons de vous renseigner sur les conséquences fiscales de ces changements dans votre pays de nationalité, de résidence ou de domicile et de faire appel à un conseiller si nécessaire.

Pour le Conseil